

N° 24-11-40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trente novembre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2024.

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUAUD, ROUXEL, MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.
Mmes JACQUENET, DESPINS, VOLLAND.

ABSENTE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANIANGA-KEYET.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

OBJET :

Constitution d'une provision pour créances douteuses

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée applicable au budget principal ;

Il est proposé pour cette année de constituer une provision pour créances douteuses, sur la base du seuil de 16% des comptes de classe 4 concernés (comptes de tiers) selon le tableau ci-dessous :

Comptes	Montant
4161 – Clients – Créances douteuses	2 376,89 €
46726 – Débiteurs divers - Contentieux	0,00 €
TOTAL	2 376,89 €
Seuil minimal de provision – 16 %	380,31 €
Déjà provisionné	548,00 €
Montant de la provision au compte 781	167,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 03 DEC. 2024

ID : 078-217801042-20241130-DEL_24_11_40-DE



- Accepte l'ajustement de la provision au compte 781 au titre des créances douteuses pour l'année 2024 ;

- Autorise la reprise de la provision à hauteur de 167,00 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 2 décembre 2024.

Le Maire,
Bernard MOISAN

